



ADMINISTRATION
 GRAND-RUE 65
 CH-1296 COPPET
 TÉL 022 960 87 00
 FAX 022 960 87 09

Coppet, le 22 février 2010 (102.80/bb)

Au Conseil communal de Coppet

Préavis municipal n° 24/2009-2010

Demande de crédit de CHF 37'500.-- pour l'établissement d'une étude pour l'assainissement des nuisances sonores en bordure des routes.

Municipal responsable : M. Jean-Claude Trotti

Madame la Présidente,
 Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Préambule

Certaines dispositions légales fédérales (Loi sur la protection de l'environnement et Ordonnance sur la protection contre le bruit) et cantonales (Règlement d'application vaudois de la Loi sur la protection de l'environnement) imposent aux propriétaires des routes de les assainir dans les cas où les immissions sonores provenant de ces dernières dépassent les limitations fixées.

Le plan cantonal de degrés de sensibilité au bruit (DS) attribue à des portions de territoire des limites d'immissions différentes en fonction du type d'activités qui s'y trouve selon tableau récapitulatif ci-après :

Degré de sensibilité	Zones concernées	Valeurs limites d'immission (VLI)
DS I	Zone de protection accrue, (zones de repos et de détente).	55 db
DS II	Zone d'habitation (zones sans gêne, habitations, villas).	60 db
DS III	Zone de village et d'activité mixte (zones urbaines, artisanales et agricole).	65 db
DS IV	Zone industrielle.	70 db

Selon le cadastre cantonal du bruit établi par le Service de l'environnement et de l'énergie, l'entier du territoire de la commune de Coppet est classé en DS II ou en DS III.

Dans le cadre du programme d'assainissement vaudois, il est prévu de ne traiter dans un premier temps que les routes enregistrant un trafic journalier moyen supérieur à 3'000 véhicules. Pour notre commune, cela concerne la RC1a et la RC6c.

Afin de répondre aux exigences légales, la Municipalité désire mandater un bureau d'ingénieurs spécialisés afin d'établir une étude recensant les mesures d'assainissement à entreprendre sur ces routes afin que les normes ci-dessus soient respectées.

Description de l'étude

L'étude envisagée porte sur les éléments principaux suivants :

- collecte des données du trafic routier ;
- mesures sonores in situ ;
- détermination des niveaux sonores actuels ;
- propositions de mesures de protection antibruit et détermination des niveaux sonores après réalisation de ces dernières ;
- évaluation du coût des mesures de protection ;
- élaboration d'un dossier de subventionnement de la Confédération ;
- etc., etc.

Coût de l'étude

L'estimation du coût de l'étude, basée sur la réception de 2 offres, est la suivante :

- honoraires du bureau d'ingénieurs	CHF 34'500.00
- TVA 8 %	<u>CHF 2'760.00</u>
Total TTC	CHF 37'260.00
Arrondi à	CHF 37'500.00

A noter que le Canton devrait prendre en charge une part de 20 % de ce montant.

Financement

Cet investissement sera financé par la trésorerie courante.

Amortissement

L'amortissement se fera sur une période de 5 ans.

Charges d'exploitation annuelles

Aucune.

Conclusion

L'étude faisant l'objet de la présente demande permettra à la commune de respecter son obligation d'assainir les tronçons des RC1a et RC6c à sa charge, les routes cantonales hors des localités étant assainies par le Canton.

Il faut également relever que les assainissements qui seront entrepris seront subventionnés par la Confédération à hauteur de 25 % env. (en fonction de leur efficacité) et ce jusqu'en 2018.

Décision

En conséquence, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

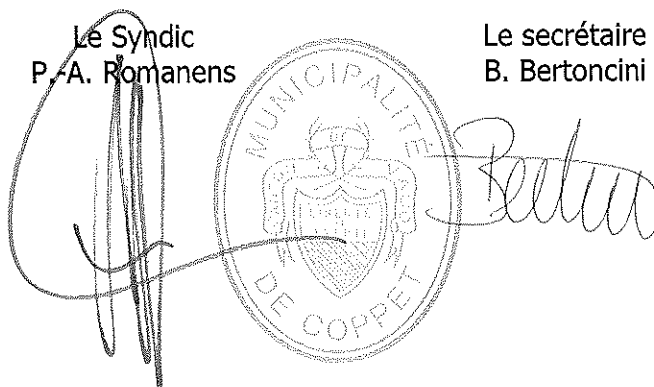
Vu	le préavis municipal n° 24/2009-2010.
Vu	le rapport de la commission du Conseil communal.
Attendu	que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour.
Décide	d'accepter le préavis 24/2009-2010 relatif à une demande de crédit de CHF 37'500.-- pour l'établissement d'une étude pour l'assainissement des nuisances sonores en bordure des routes

Ainsi accepté par la Municipalité
dans sa séance du 22 février 2010

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic
P.-A. Romanens

Le secrétaire
B. Bertoncini



The image shows two handwritten signatures and an official seal. On the left is the signature of the Syndic, P.-A. Romanens. On the right is the signature of the Secretary, B. Bertoncini. In the center is the official seal of the Municipality of Coppet, which is circular and contains the text 'MUNICIPALITE DE COPPET' around a central emblem.

AU CONSEIL COMMUNAL DE COPPET
RAPPORT DE LA COMMISSION DE LA MOBILITE

Chargée du préavis municipal n°24/2009-2010 concernant une demande de crédit de CHF 37'500.- pour l'établissement d'une étude pour l'assainissement des nuisances sonores en bordure des routes.

Membres présents : Pierre Olsson, président
Laurence Bory Villa
Thérèse Moreillon, rapporteur
Eric-Pierre Wegmann

Membre excusé : Christine Bruderlein Schneider

Coppet, le 11 mars 2010

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie à l'Hôtel de Ville en date du 9 mars 2010.

Nous remercions Monsieur Jean-Claude Trotti, Municipal, pour ses explications et informations. Suite à sa présentation, nous pouvons vous faire part des points suivants.

Le préavis est très complet et il n'y a pas grand-chose à rajouter, si ce n'est que la loi sur la protection de l'environnement de 1983 rend obligatoire le fait de réaliser des assainissements dans des endroits trop bruyants.

Cette étude doit être réalisée maintenant afin de disposer de subventions cantonales à raison de 20% pour les études et de subventions fédérales de 25% pour la réalisation des assainissements et ce avant la date butoir de 2018.

Il est également bon à savoir que deux offres ont été demandées et qu'elles présentaient des prix similaires.

En conclusion et à l'unanimité de ses membres présents, la commission invite le Conseil Communal à accepter le préavis n° 24/2009-2010 relatif à une demande de crédit de CHF 37'500.- pour l'établissement d'une étude pour l'assainissement des nuisances sonores en bordure des routes.

Pierre Olsson, Président

Laurence Bory Villa

Thérèse Moreillon, rapporteur

Eric-Pierre Wegmann